



Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan

30, rue St-Charles, Sainte-Geneviève-de-Batiscan G0X 2R0

Tél : (418) 362-2078 Fax : (418) 362-2111

Courriel : municipalite@stegenevieve.ca

AVIS PUBLIC **DE PROMULGATION**

ADOPTION DU RÈGLEMENT #454-07-02-22 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 9 800 000.00\$ \$ POUR LES TRAVAUX DE STABILISATION DE TALUS CONTRE LES GLISSEMENTS DE TERRAIN LE LONG DE LA RIVIÈRE BATISCAN (SECTEUR DES BRUMES) AINSI QUE LE LONG DE LA RIVIERE À VEILLET.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le sept mars deux mil vingt-deux, le règlement suivant a été adopté :

Règlement numéro 454-07-02-22 «**Décrétant un emprunt et une dépense de 9 800 000\$ pour les travaux de stabilisation de talus contre les glissements de terrain le long de la rivière Batiscan (secteur des Brumes) ainsi que le long de la rivière à Veillet.** »

Le règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Donné à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, le 8 mars 2022.

François Hénault
Directeur général et secrétaire trésorier